

Modification des statuts de l'UFT-MIP.

Conseil d'administration du 29 mai 2017

Délibération 2017/05/CA-042

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu les statuts de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les modifications des statuts de l'UFT-MIP suivantes :

I – A l'article 26 intitulé « Périmètre des compétences partagées », les 2 premières compétences sont remplacées par les suivantes :

- ***L'habilitation à délivrer le diplôme de doctorat et les diplômes nationaux de master et licence, après délibération des conseils des établissements concernés et accréditation par la tutelle ;***
- ***Elaboration d'une signature unique des publications, sous le label « Université de Toulouse.***

II – A l'article 30 intitulé « Composition », les termes « Midi-Pyrénées » sont remplacés par « Occitanie ».

Toulouse, le 29 mai 2017

Le Président,




Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0